



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8, Avenue Joffre
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 21 SP 4

PV de la Commission Sportive du 22 août 2025

Président : M. TRINQUESSE Jean-Louis

Présents : MM. BATREAU Michel, ROMOJARO Mickaël et SCHMINKE Didier

Assiste : Mme FOREY Stéphanie (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 11h00

Formation des groupes Seniors – Saison 2025 / 2026

La Commission procède à la constitution des groupes Seniors des Championnat Départemental 3 et Départemental 1 et 2 féminin à 8 sur la base des PV de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs en date du 22 août 2025.

Ces groupes restent soumis à l'approbation du Comité de Direction du District de l'Yonne.

Les groupes sont constitués comme suit :

DÉPARTEMENTAL 3

Groupe A

- 1) Champigny 2
- 2) Gron Véron 2
- 3) Malay Le Grand 2
- 4) Sens FP 2
- 5) Jeunesse Sénonaise 2
- 6) SC Sénonais 1
- 7) Sergines 2
- 8) Saint Sérotin 1
- 9) Vinneuf Courlon 2

Groupe B

- 1) Aillant 3
- 2) Briennon 1
- 3) Cerisiers 2
- 4) Charmoy 1
- 5) Mont Saint Sulpice 2
- 6) Neuvy Sautour 1
- 7) Seignelay 1
- 8) Saint Denis Les Sens 2
- 9) Saint Julien Du Sault 1
- 10) Vergigny St Flo P. 1

Groupe C

- 1) AFT Auxerre 1
- 2) Aillant 2
- 3) Champs sur Yonne 2
- 4) Chevannes 1
- 5) Coulanges La Vineuse 3
- 6) Monéteau 2
- 7) Varennes 3
- 8) Vergigny 2

Groupe D

- 1) Andryes 1
- 2) Asquins Montillot 1
- 3) Avallon 3
- 4) Coulanges La Vineuse 2
- 5) ECN 3
- 6) Magny 3
- 7) Quarré Les Tombes 1
- 8) Ravières 1

- 9) Saint Sauveur 1 / Saint Fargeau 1
- 10) Vermenton 2

- 9) Serein HV 1

Rappel :

Selon le Règlement du Championnat Séniors, Article 3 -Alinéa D :

« 2. Le club engageant 2 équipes ou plus en dernière division de district avant la date fixée chaque saison par la commission compétente devra, à la parution de la formation des groupes, préciser par mail depuis l'adresse officielle du club au secrétariat de District, dans un délai maximal de 10 jours, l'équipe considérée comme l'équipe 1, donc de niveau supérieur.

3. En cas de non-réponse dans le délai fixé, il sera tenu compte de la décision de la commission sportive du District ».

DÉPARTEMENTAL 1 FÉMININ A 8

- 1) Champigny 1/ Vinneuf 1
- 2) Avallon 1
- 3) Chevannes 1
- 4) Cheny 1 (sous réserve de validation du Comité de Direction)
- 5) Monéteau 1
- 6) Sens Fc 1
- 7) Ravières 1
- 8) Cerisiers 1

DÉPARTEMENTAL 2 FÉMININ A 8

Groupe A

- 1) Aillant 1
- 2) Charmoy 1
- 3) Serein 1 / Héry 1
- 4) Joigny 1/ Appoigny 1
- 5) Onze St Clément 1
- 6) Sens FP 1
- 7) Saint Sauveur 1

Groupe B

- 1) Chéu 1
- 2) Chevannes 2
- 3) ECN 1
- 4) Gurgy 1
- 5) Neuvy Sautour 1
- 6) Uf Tonnerrois 1

Demande Clubs – Calendriers Seniors 2025/2026

La Commission prend note des demandes suivantes :

- **Aillant** : Demande d’alternance entre Aillant 2 et Aillant 3
Demande de jumelage entre Aillant 3 et Aillant 1 F
- **Sens FP** : Demande de jumelage entre leurs deux équipes seniors
- **ECN** : Demande d’alternance entre ECN 3 et Magny 2
- **Malay Le Grand** : Demande de jumelage entre leurs deux équipes seniors
- **Mont Saint Sulpice** : Demande de jumelage entre leurs deux équipes seniors
- **Saint Denis Les Sens** : Demande de jumelage entre leurs deux équipes seniors
- **Vergigny St Flo P.** : Demande d’alternance entre leurs deux équipes seniors
- **Chevannes** : Demande d’alternance entre leurs deux équipes féminines.

Question diverse

La Commission, par dérogation et en accord avec la Commission des terrains, accorde à l’équipe senior d’Aillant, évoluant en Départemental 2, d’évoluer sur son terrain synthétique dans l’attente de la réfection des vestiaires.

Fin de la réunion : 12h00

Le Président

Trinquesse Jean-Louis

« Les présentes décisions sont susceptibles d’appel devant la commission départementale d’appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

